

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 30 octobre 2020 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

NOR : SSAA2028146A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 314-6 et R. 314-197 à R. 314-200 ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2020 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément, mentionnée à l'article R. 314-198, en date du 15 octobre 2020 ;

Vu les notifications en date des 16, 19 et 29 octobre 2020,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont agréés, sous réserve de l'application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, à compter de la date prévue dans le texte ou, à défaut, de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française, les accords collectifs de travail et décisions suivants :

#### A. – Accords de branche et conventions collectives nationales

##### I. – Interbranche convention collective du 15 mars 1966 (NEXEM) / Accords CHRS

Avenant n° 1 du 10 juillet 2020 à l'accord interbranche du 2 octobre 2019 relatif au régime collectif et obligatoire de complémentaire santé mutualisé.

##### II. – Croix Rouge Française

Décision unilatérale de l'employeur du 9 septembre 2020 relative à l'augmentation salariale des aides-soignants et auxiliaires de puériculture à la Croix-Rouge française.

#### B. – Accords d'entreprise et décisions unilatérales

##### I. – Association mandataire judiciaire à la protection des majeurs (ASSIM) (06201 Nice)

Accord d'entreprise du 24 février 2020 relatif à l'intéressement des salariés.

##### II. – Fondation de Nice (06300 Nice)

Décision unilatérale du 10 mai 2020 relative à la définition d'une charte du télétravail.

##### III. – Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (13003 Marseille)

1) Décision unilatérale du 23 mars 2020 relative à l'indemnisation de l'activité partielle.

2) Décision unilatérale du 30 avril 2020 relative à l'indemnisation de l'activité partielle.

##### IV. – Association Vitrollaise pour l'animation et la gestion des équipements sociaux (13127 Vitrolles)

Accord d'entreprise du 28 janvier 2020 relatif aux astreintes des salariés du CHRS.

V. – *Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme (Sauvegarde 26)*  
(26000 Valence)

Décision unilatérale du 29 juin 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

VI. – *Les PEP Sud Rhône-Alpes (PEP SRA)*  
(26000 Valence)

Décision unilatérale du 30 juin 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

VII. – *ASEI 31*  
(31522 Ramonville Sainte Agne)

Accord du 30 avril 2020 et avenant du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

VIII. – *Association pour le développement et la gestion des équipements sociaux, médico-sociaux et sanitaires (ADGESSA)*  
(33320 Eysines)

Avenant du 15 avril 2020 relatif à l'aménagement du temps de travail.

IX. – *Les PEP 35 Bretill'Armor*  
(35303 Rennes)

Accord d'entreprise du 10 juillet 2020 - accord de substitution.

X. – *Fondation d'action sanitaire et sociale*  
(49100 Angers)

Accord d'entreprise du 17 juillet 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XI. – *Association ALYS*  
(57365 Ennery)

Accord du 20 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat et d'une prime Covid19.

XII. – *UDAF du Bas Rhin*  
(67067 Strasbourg)

Accord du 5 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat et d'une prime Covid19.

XIII. – *Fondation OVE*  
(69120 Vaulx-en-Velin)

1) Accord du 20 décembre 2019 relatif à la bonification salariale pour sujétions d'internat en hébergement adultes.

2) Accord du 20 décembre 2019 relatif au versement d'une prime de transport.

3) Accord du 15 février 2019 relatif à l'aménagement du temps de travail tout au long de la carrière.

4) Avenant n° 2 du 20 décembre 2019 à l'accord ARTT relatif au compte épargne temps.

XIV. – *Association de conseil et d'aide au devenir de l'enfant et de l'adulte (ACADEA)*  
(72200 La Flèche)

Décision unilatérale de l'employeur du 3 août 2020 relative au : versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XV. – *MFPASS - Centre de LA GABRIELLE*  
(77414 Claye-Souilly)

Accord d'entreprise du 28 février 2019 relatif à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des professionnels dans la validation des acquis de l'expérience.

XVI. – *Association de VILLEBOUVET*  
(77176 Savigny-le-Temple)

1) Accord d'entreprise du 25 février 2020 relatif à l'attribution d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

2) Avenant du 21 avril 2020 à l'accord d'entreprise du 25 février 2020 relatif à la majoration de la prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

XVII. – *Association Aide aux Familles*  
(84600 Valréas)

Accord d'entreprise du 8 avril 2020 relatif au versement d'une allocation complémentaire dans le cadre de l'activité partielle liée à la crise Covid19.

XVIII. – *Association l'ESSOR*  
(92200 Neuilly-sur-Seine)

Accord d'entreprise du 9 janvier 2020 d'adaptation de la complémentaire santé.

XIX. – *Association A Scalinata*  
(20200 Bastia)

Accord d'entreprise du 25 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XX. – *ADPEP 42*  
(42000 Saint-Etienne)

Décision unilatérale de l'employeur du 20 avril 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XXI. – *Association Elan Argonnais*  
(51800 Sainte-Menehould)

Décision unilatérale de l'employeur du 18 mai 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XXII. – *Association Présence*  
(83110 Sanary)

Décision unilatérale de l'employeur du 9 avril 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XXIII. – *Association Aide d'Urgence du Val de Marne*  
(94290 Villeneuve le Roi)

Décision unilatérale de l'employeur du 7 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat modulée covid.

XXIV. – *Association France Terre d'Asile*  
(75018 Paris)

Avenant n° 2019-01 du 20 décembre 2019 relatif à la revalorisation de la valeur du point.

XXV. – *Association Réinsertion Sociale du Limousin*  
(87280 Limoges)

Accord collectif du 10 décembre 2019 - avenant de révision de l'accord RTT du 9 juin 1999.

**Art. 2.** – Ne sont pas agréés les accords collectifs de travail suivant :

I. – *Fondation de Nice*  
(06300 Nice)

Décision unilatérale du 22 juin 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

II. – *Association SAUVEGARDE 13*  
(13010 Marseille 10)

Accord d'entreprise du 3 mars 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

III. – *Association ASAD MENE RANCE*  
(22250 Broons)

Décision unilatérale relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

IV. – *Association Pleurtuit Sagesse*  
(35730 Pleurtuit)

Décision unilatérale du 25 juin 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

V. – *Fondation VERDIER*  
(37100 Tours)

Décision unilatérale du 24 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

VI. – *ANDAPEI 47*  
(47110 Livrade-sur-Lot)

Décision unilatérale du 11 mai 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

VII. – *Association Entraide et Abri*  
(07300 Tournon)

Décision unilatérale de l'employeur du 9 mars 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

VIII. – *Association L'Oiseau Bleu*  
(07230 Payzac)

Décision unilatérale de l'employeur du 11 mai 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

IX. – *AGAPEI*  
(13300 Salon de Provence)

Accord d'entreprise du 9 juillet 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et d'une prime Covid19.

X. – *Association SAINTE-MARIE*  
(13880 Velaux)

Accord d'entreprise du 8 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XI. – *Association Espoir Provence*  
(13090 Aix en Provence)

Décision unilatérale de l'employeur du 30 juin 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XII. – *Association ASEANFC*  
(25200 Montbéliard)

Décision unilatérale du 15 juin 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

XIII. – *Association Foyer Saint-Rémi*  
(51000 Reims)

Décision unilatérale de l'employeur du 3 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XIV. – *UDAF de la Meuse*  
(55002 Bar-le-Duc)

Décision unilatérale de l'employeur du 30 décembre 1999 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

XV. – *Fondation PERCE NEIGE*  
(92594 Levallois-Perret)

Décision unilatérale de l'employeur du 11 mai 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

**Art. 3.** – Les points II et III de l'article 2 de l'arrêté du 26 juin 2020 susvisé sont annulés.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice générale de la cohésion sociale,*  
V. LASSERRE

*Nota.* – Le texte des accords cités à l'article 1<sup>er</sup> (A) ci-dessus sera publié au *Bulletin officiel Santé protection sociale – solidarités* n° 20/12 disponible sur les sites intranet et internet du ministère des solidarités et de la santé.